

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
12 septembre 2024

Nombre de conseillers présents et représentés : 14
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Régine CHEVALLET

Pouvoir : M. Sébastien YVES donne pouvoir à M. Mickaël SIMON, M. Paolo MARTINELLI donne pouvoir à M. Philippe RICO, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD, M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : M. Philippe RICO

N°2024.049 Objet – Délibération portant sur l'autorisation à Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au Cahier des Charges de Cession des Terrains de la ZAC SERGY DESSOUS

Madame le Maire informe les membres du conseil que par délibération du Conseil Municipal n° 04.22 en date du 25 janvier 2022, la commune de SERGY a approuvé le Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT) de la ZAC Sergy-Dessous à SERGY.

Afin de permettre à la société SAS SERGY DESSOUS AMENAGEMENT (concessionnaire de la ZAC Sergy-Dessous) de procéder à ses opérations de vente de cessions de terrains et de sécuriser les acquéreurs, il est demandé d'apporter les modifications suivantes, par un avenant n°1, au Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT) applicable sur le périmètre de la ZAC SERGY :

La renonciation à la clause résolutoire, prévue à l'article 6.2 du Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT), du seul fait de la présentation par l'acquéreur d'un lot bâti auprès de l'aménageur de la copie de la garantie financière d'achèvement (GFA) du programme de construction ;

La confirmation de l'absence de solidarité entre les acquéreurs successifs quant aux engagements prévus dans l'article 7 du Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT) dans la mesure où les ayants-droits auraient repris les engagements prévus dans les actes de mutation ou de location.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** l'additif n°1 au cahier des Charges de Cessions des Terrains ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au cahier des Charges de Cessions des Terrains.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 17 septembre 2024

Le Maire, C. MOINE

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. MOINE'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SERGY' at the top, a central emblem featuring a figure, and the number '01830' at the bottom. There are small stars on either side of the number.